

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2020 – 20H30**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de David LEGOUET, Maire.

Étaient présents :

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires adjoints, Gilbert CHODORGE, Bruno MEDA, Conseillers délégués, Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX, Yveline BONNET, Marie-José NAGLE, Tony ALFEREZ, Cédric ASSELINE, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL.

Absents excusés :

Yannis GIRARD a donné pouvoir à Annie POISSON,
Jacqueline HOUGHTON a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Monsieur Gilbert CHODORGE est désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Acte le huis clos de cette séance avec

Monsieur le Maire précise que depuis la transmission de la convocation, plusieurs autres points doivent être débattus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'inscription des quatre questions suivantes à l'ordre du jour :

- 1) Autorisation pour engager des dépenses sur les comptes Fêtes et cérémonies du Budget
- 2) Désignation des membres du Conseil Portuaire
- 3) Incorporation d'un bien vacant et sans maître dans le domaine public communal
- 4) Désignation de Madame Yveline BONNET pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association « Les Amis de la Chapelle Saint Louis »

Monsieur le Maire tient à donner lecture d'une note pour faire cesser certaines polémiques alimentées par les élus minoritaires au sujet des indemnités d'élus :

« Le 5 août 2019, le maire de SIGNES (Var), Jean-Mathieu MICHEL a été renversé par un fourgon venu déposer illégalement des gravats sur un chemin privé de la commune. Suite à ce drame, l'Etat a augmenté le pouvoir de police des Maires en septembre 2019. Suite à la grève administrative des Maires et après plusieurs rencontres entre les représentants des Maires de France et le Président de la République, une revalorisation des indemnités des élus a été accordée selon la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique.

La base de l'IBTFP (Indice Brut Terminal de la Fonction Publique) maintenant appelé Indice 1027 revalorisée par l'Etat est de 3889,40€.

Cette base est majorée de 15% (commune ancien chef-lieu de canton) et de 50% (commune classée touristique). Ces majorations sont fixées par l'Etat.

Les taux fixés par l'Etat sont de 51,6% de l'IBTFP avec les 2 majorations pour le Maire et de 19,8% pour les adjoints.

N'ayant pas voulu prendre le maximum de cette enveloppe, nous avons dû délibérer lors du conseil municipal du 29 mai 2020 (le compte-rendu se trouve sur le site de la mairie).

Suite à cette délibération, les taux votés par le conseil municipal sont de 40% pour le Maire et de 15% pour les adjoints et les conseillers délégués. A titre de comparaison, les communes de Saint-Sauveur-le-Sauveur, La Haye-du-Puits, Lessay ont voté le maximum des taux, la commune de Bricquebec a voté le taux de 48,60% et la commune de Port-Bail-sur-Mer a voté un taux de 36% pour le Maire.

La somme ainsi disponible va permettre d'améliorer les conditions de travail des employés communaux.

Durant le confinement :

Le 17 mars, alors que le Président de la République appelait à l'union nationale, les élus minoritaires ont jugé opportun de s'exprimer sur la page Facebook officielle de leur liste. Dans un article qui se voulait responsable, ils ont fait savoir je cite « nous serons dans une posture d'opposition constructive » et « nous serons attentifs à la transparence des pouvoirs et des comptes publics afin de bannir tous les passe-droits et éviter les conflits d'intérêts » se positionnant d'entrée de jeu en gardiens de la morale envers une équipe même pas encore en place, attaquant nos initiatives, réclamant des comptes et créant de toute pièce des polémiques. Faire planer l'ombre du soupçon sur vos collègues non seulement n'est pas de « l'opposition constructive » mais dénote une volonté de vous présenter comme les seuls modèles de probité. C'est regrettable. A moins que vous ayez déjà constaté des comportements qui justifieraient votre mise en garde, je vous invite à plus de réserve dans vos futures déclarations.

Maintenant, la campagne est finie et nous sommes là pour travailler. »

Bertrand LADUNE demande la possibilité de faire un commentaire, ce qui lui est autorisé :
« Monsieur le Maire, oui, la campagne est terminée »

- Point sur la polémique sur le secteur de Barneville-Plage – Remorque PIZZA :

Monsieur le Maire retrace l'historique :

Un commerce « pizza » va ouvrir sur Barneville-Carteret.

La remorque-pizza de Monsieur MEUNIER, habitant de Barneville-Plage est également sur site un soir par semaine, ce qui ne semble pas être apprécié par la pizzeria.

- Christophe MEUNIER a demandé une autorisation temporaire d'occupation (AOT) du domaine public en octobre 2019. Cette AOT a été signée le 21/02/2020. Il avait besoin d'autorisations et d'attestations de conformités pour pouvoir s'installer et ensuite la période de confinement a débuté. Il n'a donc pu s'installer plus tôt.
- Mais à la date de la signature de l'AOT, la pizzeria n'était pas installée.
- Maintenant, un soir par semaine, les habitants de la plage ont deux possibilités pour acheter des pizzas.

La pizzeria souhaitait que l'AOT soit retirée. Monsieur le Maire est allé sur place et a précisé que si une AOT était retirée, par obligation municipale d'équité, toutes les AOT devaient l'être...

Ensuite il a rencontré M. MEUNIER pour trouver un arrangement et il s'installera à Barneville-Bourg.

Edwige PERINET demande quel est le jour de fermeture de la pizzeria ? Christophe MEUNIER pourrait s'y installer ce jour-là.

Pour l'instant, le jour de fermeture n'est pas connu.

Monsieur le Maire démontre ainsi qu'en discutant avec chacun, les problèmes se règlent rapidement à l'amiable.

Point sur les travaux Portuaires -

Gilbert CHODORGE informe que Monsieur le Maire et lui-même ont eu un rendez-vous très intéressant avec Jean MORIN, Vice-Président du Conseil Départemental en charge du projet portuaire de Barneville-Carteret, Olivier LEMAIGNEN, Directeur de la SPL des Ports de la Manche et Pierrick LEDARD, responsable du port.

Ils ont fait un point sur l'avancée des travaux d'extension portuaire :

- Le bassin d'échouage et le chenal ont été dragués.
- Depuis deux semaines : le béton est coulé
- Deux massifs vont accueillir les contre poids de la nouvelle porte entre la Marine et la Cale à Kiki.
- Les travaux sont stoppés par arrêté Préfectoral entre le 1^{er} Juillet et le 31 Août en raison des nuisances sonores. En effet, il faudra battre des palplanches pour installer la porte et cette activité est très bruyante et répétitive.
- La reprise des travaux se fera début septembre et la porte devrait être installée pour la fin du mois de Novembre.
- Ensuite, les travaux se feront en eau, sur une barge pour battre les poteaux qui tiendront les pontons.
- Enfin, la « pointe » de la capitainerie actuelle sera supprimée.
- Il conviendra d'être très attentionné sur la porte qui devra être très opérationnelle.
- Le port devrait être opérationnel pour la prochaine saison 2021.

Gilbert CHODORGE précise que les travaux du parking déporté du valnotte devront être rapidement engagés par la Commune. Jean-Pierre LEQUERTIER se charge de ce point. Il attend le devis de l'entreprise EUROVIA.

Monsieur le Maire les a remercié de leur déplacement et de leurs explication, en son nom, au nom de la Municipalité et au nom de la population de Barneville-Carteret.

Vincent ARNAUD émet une remarque :

Le chenal, dragué, s'est déjà ensablé au niveau de la flèche dunaire. Dans le projet, le gros banc de sable à gauche, qui est apparent était prévu en plan d'eau. Le côté opposé du chenal s'est engraisé.

Ne faudrait-il pas, pour une raison de maîtrise des coûts, envisager une remise à la côte maintenant, avec des engins terrestres, plutôt que d'attendre la mise en eau après l'installation de la porte avec des travaux qui seront forcément plus chers ?

Gilbert CHODORGE précise que cette question sera évoquée en commission des affaires maritimes le vendredi 26 Juin. L'entreprise GUINTOLLI a été interrogée à ce sujet, mais elle a terminé sa partie travaux et a quitté le chantier.

Il précise que la barge sera équipée d'une suceuse. Cela pourra donc être traité. Il précise que le niveau du bassin actuel n'est pas satisfaisant, un banc de sable se situe à l'intérieur.

Tout ceci sera évoqué.

Monsieur le Maire précise que le Département en est conscient et un peu inquiet. Il note l'argument de Vincent ARNAUD sur la maîtrise des coûts, mais s'ils n'ont pas le financement pour réaliser ces dragages, ils seront traités ultérieurement.

Il rappelle qu'il est déjà satisfait que l'on puisse avoir ce port. Ensuite, il faudra étudier, à l'usage, son entretien.

Tony ALFEREZ précise que la sortie du port est dangereuse. Il faut également penser à la sécurité maritime.

Affiliation des élus au régime général de sécurité sociale : Chaque élu a reçu la note de l'AMF à ce sujet. Chacun doit en prendre connaissance.

Tableau des Suggestions : Monsieur le Maire rappelle une promesse de campagne de traiter aussi vite que possible et surtout de prendre en compte les demandes des habitants qu'il reçoit soit par mail, en discutant, par courrier...

Il fait le point sur les demandes reçues en mai-juin :

31 demandes reçues

- 15 sont traitées
- 14 sont en cours de traitement
- 2 en attente, qui seront traitées ultérieurement.

Bilan selon les secteurs concernés par les demandes des habitants :

Administratif	2
Fait	2
Affaires Sociales	2
Fait	2
Artisans/Commerçants/Professions Libérales	4
en cours	4
Assainissement	1
Fait	1
Environnement	3
en cours	2
Fait	1
Espaces verts	2
Fait	2
Ordures ménagères	2
Fait	2
Sécurité	6
en cours	5
Fait	1
Urbanisme	1
en attente	1
Voirie	8
en cours	3
Fait	4
en attente	1
Total général	31

Il fait un point sur le thème assainissement. Il a reçu avec Jean-Pierre LEQUERTIER et les services, le Vice-Président et le directeur du Cycle de l'eau de la CAC.

Ce fût un échange intéressant et surtout validant la fin des travaux d'assainissement de Barneville-Plage.

ORDRE DU JOUR

1 – Ajout d'une somme à la subvention initialement prévue pour l'école de voile.

France COSTA-TORRO informe que pour relancer l'école de voile, plusieurs réunions ont eu lieu avec Louis DUC et Pierrick LEDARD, qui ne pouvaient exercer leur activité sportive pendant le confinement et qui avaient plus de temps.

Ces deux sportifs de haut niveau et originaires de la commune souhaitent donner de leur temps pour l'école de voile.

Cette année, l'association ne trouvait de moniteur diplômé Brevet d'Etat. Louis DUC, grâce à son carnet d'adresses a pu rapidement trouver une solution et Calliste ANTOINE a été recruté début juin pour trois mois.

La Mairie a décidé d'apporter son soutien en prenant en charge son salaire et il est logé au Centre Eugène Godey.

Ce sera à l'école de voile de gérer et d'indemniser le temps que consacrera Louis DUC pour l'école de voile.

Tout ceci s'est mis en place très rapidement avec le soutien du président de l'école de voile, Christophe BRAINCOURT.

Vincent ARNAUD souligne effectivement que « ça bouge » à l'école de voile et que les jeunes sont motivés.

Louis DUC a donné une impulsion et cela a fait écho auprès des membres de l'association. Tout le monde semble satisfait.

Monsieur le Maire précise qu'une convention fixant les objectifs a été signée le 28 mai dernier.

Il est également très satisfait car il a pu rencontrer le Club d'Aviron en Mer, avec Nicolas DUBOIS le président et Vincent, dans une bonne ambiance.

Julie MESNIL demande quelques explications car elle découvre ce dossier et ne connaît pas bien le fonctionnement évoqué.

Monsieur le Maire lui répond que fin décembre 2019, l'ancien chef de base a quitté l'école de voile et que sans chef de base, cette école ne peut fonctionner, contrairement au Club d'aviron qui est formé en Club et qui fonctionne toute l'année.

Donc le soutien de Louis DUC, navigateur renommé et Pierrick LEDARD a apporté un nouveau souffle et une aide appréciée.

Cette association fonctionne avec des bénévoles, pas toujours présents, un peu à bout... Ce soutien l'a encouragée.

Gilbert CHODORGE insiste sur le fait que ces trois dernières années, l'école a rencontré des problèmes de fonctionnement, que ce soit avec les moniteurs et le chef de base, ou bien avec le bureau... Aujourd'hui nous avons la chance d'avoir deux sportifs de haut niveau qui souhaitent que cette école fonctionne. Nous profitons de leur expérience et de leur renommée. De plus l'équipement à disposition est un très bel outil, jumelé avec les possibilités de séjour au Centre Eugène Godey et avec l'impulsion des deux présidents (voile et aviron) qui, depuis peu, souhaitent travailler ensemble, nous sommes sur la bonne voie.

Vincent ARNAUD est satisfait que cette école fonctionne, c'est une bonne chose avec l'outil à disposition des deux associations et il est favorable à l'attribution de la subvention complémentaire de 2 000€

Cependant, il rappelle que depuis deux mandats, l'école de voile perçoit des subventions conséquentes pour assurer leur fonctionnement. Il faudrait trouver une solution pérenne.

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque. Il précise, que pour que la saison démarre, les solutions trouvées ne sont qu'une première étape. Une réflexion sur le long terme est en cours, le sujet n'est pas clos, loin de là.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, valide la subvention complémentaire de 2 000€ à l'école de voile.

2 – Attribution d'une subvention MAUNA KEA – Festival de la Gliss' – Perte d'activité.

Monsieur le Maire informe qu'il a récemment rencontré, avec Edwige PERINET et Bruno MEDA, le directeur et le directeur adjoint de l'Association MAUNA KEA, organisatrice du Festival de la Gliss, annulé en raison de la crise sanitaire.

Il rappelle que c'est un des rares festivals à être subventionné à la fois par, la Région Normandie, le Département de la Manche, la Communauté d'Agglomération et une Municipalité. Cela signifie bien que c'est un événement majeur pour la commune et qu'il convient de conserver.

Ils ont expliqué que vu l'ampleur de la manifestation, l'organisation se fait très longtemps à l'avance avec des frais engagés. La Région, le Département et la CAC, leur ont apporté un soutien, malgré l'annulation et ils sollicitent la commune pour un geste également.

Monsieur le Maire souhaite conserver cet événement phare pour la commune et ne voudrait pas le voir s'implanter sur une autre commune.

Il a donc proposé une somme de 4 000€ au titre de la perte d'activité.

Il rappelle qu'une subvention de 20 000€ a été inscrite et votée pour l'organisation du Festival de la Gliss', édition 2020.

Bertrand LADUNE est favorable à cette décision. Il demande cependant à Monsieur le Maire s'il ne craint pas que d'autres demandes en ce sens lui parviennent. Monsieur le Maire répond que par exemple, pour les commerçants occupant un local communal, les loyers ont été suspendus. Il n'a pas reçu d'autres demandes.

Bertrand LADUNE précise que ce pourrait être l'affichage d'un geste de soutien. Par exemple pour les occupations du domaine public pour les terrasses. Monsieur le Maire répond qu'il n'a reçu aucune demande en ce sens et que les sommes sont minimales. Il informe le Conseil Municipal que par contre, plusieurs demandes d'extension de terrasse, ont été autorisées à titre exceptionnel en 2020 et qu'elles ne seront pas facturées. Il assure que s'il est sollicité, il étudiera les demandes.

Pour les autres associations qui ont annulé leurs manifestations, il n'a pas reçu demandes. La subvention accordée à la Course de la Mère Denis, pour fêter leur 10^{ème} édition ayant été versée avant le COVID 19, l'association conserve la subvention pour l'édition 2021.

La Carteret AUTO RETRO, quant à elle, est reportée fin septembre.

Julie MESNIL demande si une autorisation préfectorale leur a été donnée pour cette organisation en raison de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant, à part pour l'ouverture de l'école, c'est silence radio sur les informations préfectorales.

Il rappelle que le sport collectif est autorisé pour les clubs, mais le city park devrait rester fermé... Catherine POT précise que c'est la même chose pour l'association Gymnastique.

Monsieur le Maire informe que le city park va ouvrir. Il reste sur les mesures où les rassemblements de plus de 5 000 personnes sont interdits jusqu'au 2 septembre.
 Il espère que le Premier Ministre s'exprimera bientôt.
 D'ailleurs, il entend bien faire tirer le feu d'artifice du 14 Juillet.
 Il est donc dans l'attente de nouvelles informations.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la subvention au titre de la perte d'activité d'un montant de 4000€

3 – MAUNA KEA – Animations d'été – Plages

Monsieur le Maire souhaite, en raison des annulations des manifestations, organiser des animations de plage. Mauna Kéa peut assurer des animations, comme habituellement en juillet et août. Il s'agit du SKIM SCHOOL TOUR.
 Elles se dérouleront à Barneville Plage les 29 et 30 Juillet et à la plage de la Potinière les 15 et 16 Août 2020. Une première intervention a été signée par Pierre GEHANNE pour le mois d'Août et Monsieur le Maire a signé la deuxième.

Le coût pour ces deux animations est de 4000€.

Julie MESNIL précise que c'est une association qui a énormément travaillé sur le protocole sanitaire, validé, pour pouvoir travailler avec les jeunes.

4 – Fin des travaux du Boulevard Maritime :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux qui sont terminés et qui ont été réceptionnés le mardi 16 Juin 2020 à 9h30.
 C'est une réussite, chacun s'accorde à le dire.
 Une inauguration officielle sera prévue dans les mois à venir avec les financeurs.

Pour mémoire :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre (proratisée sur les travaux éligibles)	24 746 €	Région	238 741 €
SPS et diagnostic obligatoire	5 644 €	DSIL	122 464 €
Lot 1 terrassement voirie réseaux divers	392 412 €	CPS (40% des dépenses éligibles)	268 971 €
Lot 2 éclairage public	139 228 €	Autofinancement (20% minimum)	164 827 €
Lot 3 ouvrage et mobilier bois	79 130 €		
Lot 4 espaces paysagers	31 268 €		
Dépenses inéligibles	123 375 €		
Total dépenses HT	795 803 €	Total recettes	795 803 €

TVA 20% = 159 160.60

Montant TTC : 954 963.60

FCTVA : 130 543.54

Différence TVA à charge : 28 617.06€

Le Reste à charge commune est de 193 444.06€.

Petite anecdote : Monsieur le Maire a rencontré une seule personne qui n'était pas satisfaite, il l'a remerciée car, forcément il faut bien une personne qui soit mécontente... finalement ça l'a fait sourire et la personne est repartie satisfaite...

Bertrand LADUNE questionne Jean-Pierre LEQUERTIER sur la signalétique, un peu faible. Jean-Pierre LEQUERTIER lui répond que tout était prévu, sauf le COVID-19. Depuis le déconfinement, les difficultés d'approvisionnement sont récurrentes et c'est le cas pour la signalétique.

Bertrand LADUNE confirme que ce boulevard est une réussite, beaucoup de joggers l'apprécient.

Jean-Pierre LEQUERTIER rappelle que la commune dispose d'environ 48 kms de voies et que c'est un gros travail d'entretien et un budget conséquent, il convient donc d'aménager les voies de « dégagement » du boulevard maritime depuis qu'il est en sens unique. La rue des Bosquets sera privilégiée.

A une question sur le manque de bancs, il est répondu que les ouvrages bois au niveau des descentes d'accès aux plages sont faits de telle manière, qu'ils servent de bancs. La commission « square » pourra effectuer une étude sur ce point.

Bertrand LADUNE pense qu'il y a besoin de communication sur ces points.

Annie POISSON, au sujet de la circulation et habitant le boulevard de l'Avenir, était inquiète de voir une circulation accrue.

En fait, compte tenu des travaux d'aménagements, pour l'instant, les véhicules vont jusqu'à la fin du boulevard et empruntent la rue de la corderie. La circulation sur le Boulevard de l'Avenir ne représente pas de manière significative un accroissement de véhicules.

Julie MESNIL remarque que l'inverse circule sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire répond qu'il ne tient pas compte des informations sur les réseaux sociaux en règle générale, il y a autant d'informations vraies que fausses.

Quoi qu'il en soit, lorsque les panneaux seront livrés, le plan de circulation sera revu.

5 – Abri SNSM : Lancement de la consultation et demande de subvention auprès de la Région Normandie

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de la construction de l'abri SNSM qui est en cours depuis trois mandats..

Il a rencontré l'architecte avec Jean-Pierre LEQUERTIER et les services, pour activer ce projet. Il a donné l'enveloppe globale et a précisé qu'elle était figée.

Le projet débutera début octobre.

Une autre réunion a eu lieu, notamment avec les représentants de la SNSM locale (Robert POT) et Départementale (Philippe CHARPENTIER) et l'architecte. Monsieur le Maire a fait le nécessaire pour que tous les points à étudier soient vus rapidement et dans la semaine, les plans étaient prêts et validés.

L'étude de sol est en cours et le coordonnateur SPS est désigné.

Il est nécessaire que le Conseil valide le lancement de la consultation et autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la région Normandie avant commencement des travaux.

Le Président de la SNSM est satisfait.

Bertrand LADUNE, par sa formation, fait une remarque au sujet du coordonnateur SPS, c'est très bien, mais il soulève le point du contrôleur technique afin de dédouaner la commune en matière de responsabilité sur les ouvrages techniques. Il demande également si le projet peut être présenté au public.

Monsieur le Maire le remercie et fera part de cette remarque à l'architecte. Pour la présentation, Monsieur le Maire compte faire une conférence de presse.

Toutes explications entendues, le conseil municipal valide le lancement de la consultation et la sollicitation de la région pour un financement.

Madame POT, épouse du Président de la SNSM locale, ne prend pas part au vote, à sa demande.

6 – Bilan des premières réunions des commissions :

Monsieur le Maire souhaitait que chaque commission se réunisse une fois avant le trois juillet. C'est chose faite pour les commissions : Culture, Travaux, Voies douces, Embellissement des entrées de ville.

Les présidents de ces commissions font un bref résumé de leurs travaux en commission.

Commission Culture : Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX (extra-municipale) :

12 personnes sont membres de cette commission et il a été décidé de la scinder en sous-commission afin d'effectuer un travail plus efficace : arts- musique – théâtre...etc...

Neuf concerts auront lieu une fois par semaine sur les marchés. Les prix ont été négociés à 2600€ l'ensemble.

3 à Barneville-Bourg, sur le rond-point, 3 à carteret devant la crêperie, 3 à la plage sur le square.

Ancien office de tourisme place Flandres Dunkerque : rebaptisé, « la Gloriette »

Trois demandes ont été déposées :

- Un peintre pour deux mois
- Un sculpteur pour deux mois
- Des artisans regroupés en association pour 6 mois.

La Commission a validé la proposition des six mois.

Cinq Artisans seront donc présents à tour de rôle : Association « La Galerie »

- Rousseau Virginie Céramiste atelier Terre d'Ouest
- Pecullo Ève Bijoux en bronze Dans la toile d'Angantule
- André-Marie Christine Carterie atelier Mathy Créas
- Van Dorsselaere Nicole Atelier Perle de coline
- Hellé Roselyne Bois tourné Au p'tit Plaisir

La convention est en cours de finalisation.

Les services techniques ont été sollicités pour quelques travaux d'aménagement et d'embellissement.

Pour la commission culture qui doit se réunir vendredi 26, Catherine POT précise que le but est la poursuite de l'association Harmonique. Elle demande s'il s'agit bien d'une assemblée générale, car ce n'est pas précisé sur la convocation. Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX lui confirme que c'est bien l'AG.

Commission Travaux (municipale)

Jean-Pierre LEQUERTIER précise que le but de ces premières réunions était de faire connaissance avec les membres :

Commission travaux :

- Présentation des services techniques : rôles et missions
- Présentation du matériel

- Il insiste sur le fait que les agents techniques sont compétents avec un grand dévouement et il invite le conseil municipal à relayer cette information.
- Il donne l'exemple d'un agent qui s'est fait agressé verbalement par une personne pour la coupe d'une rose trémière lors des opérations de nettoyage demandées par les élus. Ceci n'est pas acceptable.
- Présentation des grands travaux :
 - Carrefour Boudet
 - Parking déporté
 - Rue des bosquets
 - Rue du Bocage, première tranche
 - Aménagements des stationnements des camping-cars.

Commission Voies Douces :

Monsieur le Maire précise que cette première réunion était en lien avec les projets de voies douces sur l'ensemble de la commune.

La première phase « profite » de la voie partagée du boulevard maritime nouvellement créée pour ensuite aménager l'ensemble de la voie douce prévue sur la plage pour arriver près du port.

Une rencontre sur site est prévue le 26 pour faire un point et voir qui est propriétaire des lais de mer. La prochaine réunion est prévue le 1^{er} Juillet prochain. Le but est que cette partie soit aménagée et finie pour la fin du mois d'août.

Vincent ARNAUD propose que ce soit l'occasion de faire le point sur la propriété des voies, notamment sur la partie Bel Abri Beau Site remise à la commune, mais dont les propriétaires règlent toujours les taxes foncières.

Monsieur le Maire répond que justement ce jour, il a rencontré les notaires à ce sujet. Depuis les délibérations du Conseil Municipal et les démarches administratives entreprises, l'entretien des voies relève de la compétence de la commune ;

Mais point de vue cadastre, elles appartiennent toujours aux propriétaires qui en règlent donc les impôts. Les propriétaires doivent individuellement, s'ils le souhaitent, les céder à la commune.

Vincent ARNAUD demande s'il ne serait pas plus simple d'engager une seule démarche ? Monsieur le Maire répond que cela a été fait par le passé, avec enquête publique... Les démarches sont tellement longues qu'en cas de décès, il faut une nouvelle démarche, et si un seul propriétaire n'est pas favorable, le processus est bloqué...

Vincent ARNAUD demande qu'une communication sur ces démarches soit faite.

Commission Embellissement des entrées de Ville :

Jean-Pierre LEQUERTIER résume les points présentés :

- Pourtours du Carrefour Boudet jusqu'au passage à niveau : égayer ce secteur
- Parking du havre : Aménagement paysager de ce site avec stationnement, aire de jeux, aire de pique-nique, stationnement des camping-cars...
- Programme de fleurissement de la ville
 - Idée retenue sur les trois pôles :
 - Fleurir les trois entrées
- Organisation de la journée citoyenne
 - Rappel des droits et des devoirs de la commune et des propriétaires
 - Créer du lien social
 - Que cette journée se déroule dans une ambiance festive.

- Elle se déroulera sans doute en Avril 2021, aux vacances de pâques pour réunir le maximum de personnes
 - Ouverture de la « boîte à idées »

Monsieur le Maire rappelle que les commissions étaient invitées à se réunir pour une prise de contact des membres avant la saison afin d'être opérationnelles à la rentrée.

7 – Création et composition de la commission extra municipale « Vie Associative et Services à la personne » :

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été évoqué lors de la précédente séance du Conseil Municipal, cette commission doit être créée et elle sera composée de :

Edwige PERINET, Annie POISSON, Tony ALFEREZ, Bruno MEDA, Marie-José NAGLE, Yannick BEAUGRAND, Bertrand LADUNE, Catherine FLAMBARD, Adeline LIEVRE, Julien DUBOST, Didier NANA LEMDJA.

Monsieur le Maire informe qu'après réflexion sur les dénominations des commissions créées en séance précédente, il renomme la commission « Embellissement des entrées de ville » par « Embellissement de la ville », suite à la proposition de ladite commission

8 – Appel à Projets : Gare de Carteret

Monsieur le Maire rappelle que les brasseurs de « La Cotentine » vont déménager sur la zone artisanale dans les anciens locaux LECALVEZ. Ils vont donc quitter le bâtiment de la gare. Pierre GEHANNE avait contacté la SPL Tourisme pour éventuellement y installer le bureau de Carteret, mais cela n'est pas possible car les travaux d'aménagement de leur local Avenue de la République étaient achevés.

Il convient donc de lancer un appel à projets pour une activité sur ce bâtiment, avec quelques pistes et des critères de choix.

Les pistes proposées :

- Recueillir des candidatures et des projets de commerçants/artisans/producteurs pour une activité innovante dans ce bâtiment
- Attacher les sanitaires publics au projet (qui resteront publics)
- Occupation de l'espace en herbe à l'arrière dans l'esprit du futur aménagement du jardin et du square.
- Activité annuelle

Les critères de choix :

- Nature du commerce ou de l'activité innovante
- Animation du lieu : heures et jours d'ouverture envisagés
- Prise en charge des travaux incombant au propriétaire, donc à la Municipalité (avec réduction de loyer)
- Travaux envisagés (Accord de la Municipalité obligatoire pour une éventuelle modification de la façade).
- Si commerce de bouche : vente et promotion des produits locaux.
- Motivations
- Projet créateur d'emplois
- Date prévue d'ouverture...

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a beaucoup de gros travaux à réaliser. La commune devrait les réaliser avant la mise en location. L'idée est de mettre ces travaux à charge des locataires

avec réduction pendant le laps de temps nécessaire, des loyers. Il rappelle que le loyer mensuel est de 1 200€.

L'appel à projet va être lancé début juillet avec réponse demandée pour début août. Un délai de 15 jours sera nécessaire pour l'analyse des projets. Une présentation du projet retenu pourrait être proposée au conseil municipal de fin Août.

Julie MESNIL pense qu'une réponse pour fin août lui paraît compliquée. Ce sera l'été et les entreprises ferment à cette époque. Elle demande également si un jury sera désigné pour l'examen des projets.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas prévu de jury. La commission d'Appel d'Offres sera sollicitée. Pour les délais, s'il n'y a pas de réponses fin août, ce sera prolongé.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal autorise le lancement de l'appel à projets à l'unanimité.

9 - Loyer pour l'occupation de l'ancien Office de Tourisme de Carteret, Place Flandres Dunkerque :

Monsieur le Maire rappelle que le local anciennement occupé par l'Office de Tourisme, en saison, place Flandres Dunkerque, est un bâtiment communal.

Plusieurs demandes ont été transmises pour l'occupation de ce local. La Commission culture a validé une occupation de six mois pour des artisans, membres de l'association « La Galerie », du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Les cinq exposants sont :

- Rousseau Virginie Céramiste atelier Terre d'Ouest
- Pecullo Ève Bijoux en bronze Dans la toile d'Angantule
- André-Marie Christine Carterie atelier Mathy Créas
- Van Dorsselaere Nicole Atelier Perle de coline
- Hellé Roselyne Bois tourné Au p'tit Plaisir

Il propose un loyer fixé à 200€ par mois, et 50€ par semaine avec facturation des charges électriques.

Il précise également que pendant la basse saison, l'ouverture des expositions devra au moins être de trois jours, du vendredi au dimanche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant du loyer proposé.

10 - Renouvellement de la convention avec la SPL Tourisme pour l'exploitation du mini Golf.

Monsieur le Maire rappelle que depuis une délibération du Conseil Municipal de 1988, l'exploitation du mini-golf du parc de Carteret est confiée à l'Office du Tourisme. La dernière reconduction expirait en 2019. Il convient de renouveler cette convention, cela fonctionne bien et la commune n'a pas le personnel à mettre à disposition de ce service. Les durées des conventions précédentes étaient de 10 années.

Si ce renouvellement est accepté, la convention sera signée avec la SPL Tourisme du Cotentin.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande qui a la charge de l'entretien de cet espace ? Monsieur le Maire lui répond que c'est la commune. D'ailleurs Bertrand LADUNE précise que les services techniques y passaient le karcher ce jour.

Le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention à l'unanimité.

11 – Point sur le stationnement des camping-cars.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a été condamnée il y a quelques années par des camping-caristes pour un arrêté d'interdiction de stationnement sur le site du phare.

Depuis, les camping-caristes sont considérés comme des ennemis, son souhait est qu'ils deviennent « nos amis ».

Pour cela il avait besoin d'aide pour avoir le bon vocable. Il a donc reçu Monsieur DELACOTTE, Président du club de camping-cars CCCO (Camping-Car Club de l'Ouest) qui habite la commune voisine de St Jean de la Rivière, pour comprendre la problématique du stationnement des camping-cars.

Deux réunions très constructives ont eu lieu avec Monsieur DELACOTTE qui a fait part des attentes des camping-cars en matière de stationnement et d'aires de services et en présence des gérants du camping du bocage et du camping des Bosquets.

La solution proposée semble convenir à tous.

30 aires de services au Camping du Bocage et 15 aires de services au camping des bosquets seront réservées aux Campings cars au tarif de 12€ (plus taxe de séjour). Ils ont été remerciés chaleureusement car ils font chacun un gros effort.

Ensuite 30 places de stationnement sur Carteret, au niveau du parking de Tolet Général et 20 places sur Barneville-Plage (parking du Havre) leurs seront réservées.

Enfin l'aire de vidange de Carrefour Market est toujours disponible.

Monsieur le Maire précise qu'il a également, en présence d'élus, rencontré le lieutenant et l'adjutant-chef de la gendarmerie et qu'ils lui ont confirmé que si un règlement est fixé avec des zones autorisées, la verbalisation pourra avoir lieu lorsque les camping-caristes effectuent des stationnements prolongés avec sortie de matériel (tables, auvents...) en dehors des zones autorisées, étant précisé qu'un camping-car est un véhicule et qu'à ce titre, il peut stationner en ville pour que ses occupants puissent faire leurs courses, aller chez le médecin...

C'est une première étape et des panneaux indicatifs seront posés aux entrées de la ville. Le développement économique et touristique de notre station relève également du bon accueil de ces nouveaux modes de déplacement.

Vincent ARNAUD demande si ces aménagements seront opérationnels pour la saison ? Monsieur le Maire l'espère. Le stationnement sera donc interdit parking de la gare maritime, parking du Valnotte et boulevard maritime. La démarche est dorénavant engagée et la commune réalisera des flyers. L'information sera relayée dans les revues de camping-cars.

12 – Prime au personnel présent pendant la période de confinement :

Monsieur le Maire rappelle que le Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 prévoit les conditions de versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Cette proposition a été étudiée en bureau municipal et Monsieur le Maire propose de verser une prime exceptionnelle aux agents à hauteur de 500€ pour les agents qui ont été présents toute la période et de 250€ à ceux qui étaient présents un jour sur deux ou en télétravail. Cette prime est non imposable et sera versée sur le salaire de Juillet.

L'enveloppe représente 7000€.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le versement de cette prime selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

13 – Annulation de la demande de remboursement d'une prime trop versée – Agent en retraite.

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent du service administratif est en retraite depuis le 1^{er} Juin 2020. En arrêt de maladie depuis le début d'année, elle a perçu un salaire à demi-traitement. Cependant par erreur matérielle, les primes afférentes à son salaire lui ont été versées à taux plein. La trésorerie demande le remboursement depuis le 01.01.2020, soit 436.50€.

Monsieur le Maire estime que le remboursement de cette somme doit être annulé. C'est d'une part, une erreur matérielle et il lui semble déplacé de demander un remboursement à un agent en retraite qui a passé l'ensemble de sa carrière au service de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire pour l'annulation de la demande de remboursement du trop-perçu.

14 – Participation 2020 – Fonds d'Aide aux Jeunes :

Monsieur le Maire rappelle que depuis la création de ce fonds départemental, la commune de Barneville-Carteret a toujours adhéré par une participation qui est de 0.23€ par habitant.

Ce fonds contribue à l'autonomie des jeunes de moins de 25 ans en les soutenant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours (difficulté pour se nourrir, se déplacer, s'insérer dans la vie professionnelle, permis de conduire ...)

Il donne, pour information, un résumé des aides versées en 2019 :

Dotation départementale : 176 000€

Participation de 177 communes et intercommunalités pour 85 716€

Caf : 21 000€

MSA : 2 000€

712 demandes ont été enregistrées et 140 460€ ont été versées dont 40 353€ pour la seule Mission Locale du Cotentin

Versements au niveau du département

85 390€ pour les aides de subsistance

55 070€ pour l'insertion

Et 26 110€ pour le permis de conduire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation de la commune au FAJ 2020.

15 – Participation 2020 – FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au FSL par une participation de 0.70€ par habitant depuis sa création.

Il a toute son importance pour une aide aux plus démunis et encore plus cette année avec la période de confinement où certains habitants sont restés confinés dans les logements peu décents.

Le FSL a pour objectif de permettre aux personnes en difficultés financières et sociales d'accéder, de s'installer ou de se maintenir de manière durable dans un logement locatif par l'octroi d'aides financières, de garantie et de mesures d'accompagnement social.

Il donne pour information le Bilan FSL 2019

3479 demandes ont été déposées : 69% ont reçu un avis favorable.

Accès au logement

Aide sous forme de prêt : 389 371€

Aide sous forme de subvention : 119 317€

Garanties contre les loyers impayés : 427 ménages concernés– 233 ménages ont activé cette garantie

Cautionnement : 100 947€

TOTAL 2019 :609 635€

1059 ménages ont pu être relogés grâce au FSL en 2019.

Maintien dans le logement : Aide au paiement des loyers et des factures fluides :

Loyers impayés : 251 079€ – 409 ménages concernés

Energie (chauffage) : 281 680€ – 800 ménages concernés

Eau : 34 415€ – 306 ménages concernés.

TOTAL : 567 174€

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Ces mesures sont complémentaires aux mesures accordées par les CCAS et les associations caritatives.

A ce sujet, Annie POISSON et Edwige PERINET vont mettre en place une réunion de coordination entre toutes ces instances, afin d'être certaines, que personne ne soit délaissé. Cette réunion permettra de « croiser » les dossiers concernant les personnes les plus démunies.

Monsieur le Maire précise que dans la même idée, il a rencontré avec Edwige PERINET, le Directeur d'ASTRE pour faire connaissance et qu'il lui explique le fonctionnement de son association. Le siège social est à Cherbourg et deux antennes sont présentes à Valognes et à Barneville-Carteret. Il a appris que la commune est l'employeur principal des salariés d'ASTRE sur l'antenne de Barneville-Carteret. Un flyer a été remis et il sera communiqué sur le site.

16 – Avis du Conseil Municipal sur plusieurs demandes d'acquisitions de parcelles communales.

Monsieur le Maire informe que deux personnes ont effectué des demandes pour l'achat, soit de délaissé de voies ou de petites parcelles communales jouxtant leur terrain.

Le Conseil Municipal doit se prononcer, sachant que :

L'avis de France Domaine sera sollicité pour l'estimation de la valeur de la parcelle

Une enquête publique de déclassement devra être organisée (les biens du domaine public étant par nature inaliénables)

Les frais afférents à ces ventes sont à la charge de l'acquéreur. (frais de bornage, actes notariés...)

Monsieur et Madame BUCHY – 1 chemin du Manoir – qui souhaitent acquérir une parcelle de 95m² bordant leur propriété, non cadastrée, en bordure de la voie communale dite du « manoir »

Ils entretiennent cette parcelle depuis leur installation en 2013, car elle est difficilement accessible pour des engins.

Ils expliquent leur projet de réaliser un muret en pierre bordant leur propriété et incluant ce délaissé et en vue du raccordement, à leur réseau d'évacuation des eaux pluviales, de la descente de gouttière du bâtiment en restauration « le logis de l'écuyer ».

Considérant qu'en 2015, une demande avait été validée par le conseil municipal pour un délaissé de voie sur le Chemin Rural n°9 des landes au prix de 0.50 cts le m², prix estimé par France Domaines, ils proposent un prix de 50€ et la prise en charge de tous les frais. L'estimation de France domaines devra être demandée.

Monsieur et Madame Alain BIHEL, 18 Rue Dessous le Bourg qui souhaitent acquérir un délaissé de voie communale en bordure de leur propriété. Ils souhaitent en effet aménager cet endroit. Leur pas de porte extérieur donne sur ce morceau de voie étriquée. Ils souhaitent acheter une parcelle de 3m/2.20m.

L'avis de France Domaine sera également sollicité, si le conseil municipal valide la proposition.

Monsieur le Maire les a rencontrés.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces deux aliénations et autorise Monsieur le Maire à faire procéder aux démarches administratives nécessaires.

17 – PUP (Projet Urbain Partenarial)

Guy LEPREVOST précise qu'un PUP (Projet Urbain Partenarial) est un moyen pour la commune de mettre à la charge des pétitionnaires le coût des équipements publics. Les raccordements eau et assainissement sont à la charge de la Communauté d'Agglomération et le raccordement électrique à la charge de la commune.

C'est donc une convention avec les pétitionnaires (individuels ou aménageurs) qui permet de se faire rembourser la part de la commune, pour les projets en zone U et AU du PLU.

Une demande est présentée par la SCI CARTOUEST pour un projet de construction de 4 parcelles au 28 Rue du Bocage. Le devis ENEDIS s'élève à 2017.28€ TTC. Ce dossier a été validé en Commission d'Urbanisme.

Le PUP permet à l'aménageur d'être exonéré de la taxe d'aménagement.

La convention a une durée de deux années.

Bertrand LADUNE demande si ce système est souvent pratiqué ? Il lui est répondu par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la signature du PUP avec la société CARTOUEST.

18 – PARTICIPATIONS AUX FRAIS SCOLAIRES : Enfants de Barneville-Carteret scolarisés sur une commune extérieure par dérogation accordée.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune lutte pour conserver son école et la règle générale est que les demandes d'inscriptions de leurs élèves dans une autre commune sont rejetées.

Cependant, quelques dérogations sont données pour des cas particuliers.

Les dépenses scolaires étant des dépenses obligatoires, les communes accueillantes, facturent une participation à la commune où réside l'élève.

Nous avons deux demandes et le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à régler ces dépenses obligatoires :

Ecole de Saint Maurice : 1 élève en CM1 (Agathe BERTAUX) : 991.87€

Ecole de Port-Bail : 2 élèves (Enfants ELOI-VRAC : Noah CE1 et Owen CE2) 1 544€.

Gilbert CHODORGE relève que nos propres demandes de participation pour les élèves extérieurs, sont à revoir. Une étude réelle des coûts doit être réalisée pour une réévaluation.

Il est soulevé qu'il faut faire attention aux tarifs à pratiquer pour ne pas favoriser les départs d'enfants et éviter une fermeture de classe.

Julie MESNIL demande le nombre d'enfants scolarisés et si la Directrice, qui va quitter l'école est remplacée ?

Annie POISSON lui répond que 112 enfants sont inscrits. Ce nombre permet le maintien du nombre de classes. De plus seuls, 6 CM2 quittent l'école pour le collège pour 12 nouvelles inscriptions, ce qui est confortable. Pour le remplacement de Madame LETERRIER, la réponse devrait arriver Vendredi 27 Juin, date des mouvements des directeurs.

Julie MESNIL précise qu'Annie POISSON pourra compter sur l'inscription de sa fille, donc 13 inscriptions...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les participations scolaires.

19 – Autorisation pour les dépenses sur les comptes fêtes et cérémonies :

Monsieur le Maire précise qu'à chaque renouvellement de mandat, les dépenses à engager pour les fêtes et cérémonies doivent être précisées, à la demande de la Trésorerie, cela concerne les manifestations de type arbre de Noël, vœux du Maire, vin d'honneurs des 8 mai, 18 juin, 11 novembre et toutes autres cérémonies nationales, inaugurations diverses, vernissages des expositions, déjeuners pour réunions de travail ou pour honorer telle ou telle personnalité ou tel ou tel partenaire de la Commune, repas des cheveux blancs, téléthon et manifestations diverses avec les associations, jumelage, sports, Fêtes de la Mer, participations aux salons nautiques ou touristiques, Tour des Ports...

Ces dépenses sont de diverses natures : alimentation, boissons, vaisselle jetable, décorations, fleurs, spectacles, animations et autres, cadeaux pour jumelage ou départs en retraite, frais de transports...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la nature de ces dépenses.

20 – Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine public communal :

Monsieur le Maire informe que le bien vacant sis à Barneville-Carteret, Avenue de la Verdure, référencé au cadastre sous le numéro AP 107, est un terrain vague non entretenu.

Ce bien, ayant appartenu jadis à Monsieur René HEUILLARD, décédé, n'a pas de propriétaire connu.

Par ailleurs, les impôts directs concernant ce bien n'ont pas été acquittés depuis plus de trois ans.

Il est précisé, cependant, que l'incorporation de ce bien dans le domaine communal pourra permettre à la Ville soit de le revendre à un tiers et de solutionner ainsi la situation de vacance, soit de le conserver et de l'entretenir et de l'aménager,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'incorporation de ce bien dans le domaine public communal et charge Monsieur le Maire des démarches à effectuer en ce sens.

21 - Désignation de Madame Yveline BONNET, Présidente de la Commission « Patrimoine » au Conseil d'Administration de l'association « les amis de la Chapelle Saint-Louis ».

Monsieur le Maire rappelle que cette association gère admirablement le site de la chapelle et sa rénovation.

Il convient d'officialiser la participation d'un membre du Conseil Municipal pour intégrer le conseil d'administration de la chapelle St Louis.

Yveline BONNET qui est membre de cette association et Présidente de la commission « Patrimoine » peut assurer cette mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette désignation.

Conseil Portuaire : Monsieur le Maire précise que les représentants au Conseil portuaire seront désignés lors d'une séance ultérieure. Il attend la réponse du Conseil Départemental pour obtenir deux représentants suppléants supplémentaires.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Catherine POT avait demandé par écrit si Monsieur le Maire avait des informations sur la réouverture du bureau de poste de barneville. La réponse a été transmise à l'ensemble des Conseillers dans la semaine, suite à une information donnée par Philippe FAUVEL, responsable de la Poste – Valognes. Le bureau de barneville sera ouvert tous les jours à compter du 29 juin 2020.

Elle a également demandé : - Le forum des Associations sera-t-il organisé début septembre au Gymnase? Cette question a déjà été posée lors du précédent conseil, M. le Maire dans l'attente des directives gouvernementales n'avait pu y répondre.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas plus d'informations, cependant, il y songe et pense qu'il aura sans doute lieu le 5 Septembre.

Bertrand LADUNE demande s'il est envisagé une organisation commune avec la ville de Port-Bail sur Mer ?

Monsieur le Maire répond que cela semble compliqué pour l'édition 2020. Cependant, il entend bien évoquer cette proposition au sein du Pôle de Proximité quand les élections auront eu lieu. C'est une bonne proposition qu'il convient d'envisager avec les 14 communes du pôle.

Vincent ARNAUD souhaiterait que toutes les associations qui obtiennent le soutien de la Municipalité (subvention ou logistique) participent à ce forum.

Vincent ARNAUD rappelle que l'arrêté municipal organisant les accès de plages, porte interdiction des chiens sur les plages. Il demande si Monsieur le Maire peut rencontrer le gérant du « Délicious » Plage de la Potinière qui laisse son chien en liberté.

La séance est levée à 23h15.

Vu, Le Maire,
David LEGOUET.

